

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/009360**
n°de gestion : **1990B01227**
n°SIREN : **378 522 361 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 09/07/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SEBA SUD OUEST - société par actions simplifiée

34 BIS chemin du Chapitre 31100 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 01/07/2009 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

renouvellement du Présient et des organes dirigeants

09 JUL. 2009

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

9360

1990 B 1227
I

SAS SEBA SUD OUEST

Société par actions simplifiée

au capital 40 000 €

Siège social : 34 bis, chemin du Chapitre

31100 TOULOUSE

R.C.S. Toulouse 378 522 361 (90 B 1227)

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 1^{er} juillet 2007

L'an deux mille sept, le 1^{er} juillet à dix heures, les actionnaires de la société SEBA SUD OUEST, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € immatriculée sous le n° 378 522 361 RCS de Toulouse, se sont réunis au siège social à Toulouse, 34 bis chemin du Chapitre, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- M. Jean-Jacques GRANARA, demeurant à Castanet-Tolosan, titulaire de 250 actions.
- La Société par actions simplifiée (S.A.S.) LIGNE au capital de 115 000 € (Siège social : ZAC du barrage - 54340 Pompey ; R.C.S. Nancy B 432 133 808 - 00 B 448) représentée par M. William CASSARD, son représentant légal, et titulaire de 500 actions.
- M. François LACOMBE, demeurant à Cuq-Toulza, titulaire de 250 actions.

L'assemblée est présidée par M. William CASSARD, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote et composant le capital social.

Le président constate que tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les actionnaires lui en donnent acte.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats du Président et des deux Vices-Présidents

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

47
7. 4

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats du Président et des Vice-présidents pour une durée de six années jusqu'au 1er juillet 2013, savoir :

- Monsieur William CASSARD, né le 20 août 1953 à Besançon (25) en tant que Président,
- Monsieur Jean-Jacques GRANARA né le 2 septembre 1958 à Toulouse (31) en tant que Vice-Président,
- Monsieur François LACOMBE, né le 18 janvier 1954 à Paris (75018), en tant que Vice-Président .

Conformément aux statuts, ils disposeront des mêmes pouvoirs que le Président.

La rémunération des Président et Vices-Présidents est fixée par décision collective ordinaire.

** Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

** Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé après lecture par le président, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse le 1^{er} juillet 2007

William CASSARD,
Président



Jean-Jacques GRANARA
vice-président



François LACOMBE
vice-président

